

Avis de Consultation N° : 33 / 2021

Objet : Travaux divers et maçonnerie au profit de l'UPW et les établissements postaux.

La Direction de l'Unité Postale de la Wilaya de Souk Ahras « Algérie Poste » lance une consultation en vue de conclure une convention annuelle à commande pour les travaux divers et maçonnerie au profit de l'UPW et les établissements postaux

Offre à présenter :

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la Secrétariat de Direction, UPW SOUK-AHRAS sise : Rue BADJI MOKHTAR SOUK-AHRAS contre paiement Milles DA (1 000,00 DA), non remboursable a verses au compte CCP 381171 clé 32 représentant les frais de documentation et de reprographie, les offres contenant les pièces et documents exigés qui doivent être présentées selon la forme demandée dans le cahier des charges.

1. Enveloppes comportant le Dossier de Candidature.
2. Enveloppes comportant l'Offre Technique.
3. Enveloppes comportant l'Offre Financière.

Les trois enveloppes listées ci-dessus comportant le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière doivent être insérées dans une enveloppe unique anonyme ne comportant que les indications :

Consultation Nationale Ouverte

N° 33 / 2021

Travaux Divers et Maçonnerie au profit de l'UPW et les Etablissements Postaux.

(A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)

Date d'effet de la consultation et Ouverture des plis :

La présente consultation prend effet à partir 28 Avril 2021 et prend fin le : 10 Mai 2021 à 12 H 30.

L'ouverture des plis est fixée pour le 10 Mai 2021 à 12 H 30, en séance public au niveau de la Direction de l'UPW Souk- Ahras.

Dépôt et envoi des offres :

Les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction de l'Unité Postale de Wilaya d'Algérie Poste, Souk Ahras, Rue BADJI MOKHTAR, le 10 Mai 2021 avant Midi « 12 H 30 » sous plis fermés avec la mention suscitée:



مدير الوحدة الولائية لبريد الجزائر
- سوكتا اهراس -
امضاء : رشيد بولدرع